

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Renouvellement du bail de location des locaux occupés par la Paierie
Départementale sis 146 rue Paradis à Marseille (6ème)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A autorisé :

- le renouvellement du bail de location au profit de l'Etat (Direction Régionale des Finances Publiques) des locaux occupés par la Paierie Départementale dans l'immeuble sis 146 rue Paradis à Marseille (6^{ème}),
- la signature par la Présidente du Conseil départemental du bail correspondant tel qu'il est annexé au rapport ainsi que tous les actes et avenants ultérieurs s'y rapportant dans la mesure où ceux-ci n'entraînent pas de modifications substantielles aux dispositions du bail initial.

La recette correspondant au loyer annuel (107 420,22 €) et aux provisions pour charges (34 400 €), à compter du 1^{er} janvier 2017, sera imputé au budget départemental, chapitre 75.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée